

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

33

22<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique  
Universel

Examen du Rapport national de la Mongolie

**Déclaration de la délégation du Royaume du Maroc**

Said Ahsuga  
Ministre Conseiller

Genève, le 5 mai 2015

**Monsieur le Président,**

Je voudrais tout d'abord souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation de la Mongolie et la féliciter pour la présentation de son second rapport national au titre de l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation félicite la Mongolie pour le grand intérêt accordé à l'interaction avec le mécanisme de l'EPU comme il ressort de son acceptation de la quasi-totalité des recommandations formulée au cours du premier examen, de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour donner suite à ces recommandations et de la présentation volontaire d'un rapport à mi-parcours en 2014.

Le Maroc accueille favorablement les nombreuses et importantes mesures d'ordre législatif et institutionnel prises par les autorités mongoles pour le renforcement du cadre national de promotion et de protection des droits de l'homme.

Nous relevons avec appréciation les efforts consentis par les pouvoirs publics mongoles en faveur de la protection des droits des catégories vulnérables parmi lesquelles figurent les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Ma délégation note en particulier les initiatives en matière de lutte contre la traite des personnes et en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les sphères politique, juridique, économique, sociale, culturelle et familiale, notamment à travers l'instauration de quotas de représentation féminine dans les organes de l'État et les organisations non gouvernementales.

Le Maroc salue l'adhésion de la Mongolie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Ma délégation apprécie notamment les diverses mesures prises en matière de prévention de la torture à travers l'application du mémorandum d'accord entre le département de police générale et la Commission nationale des droits de l'homme, le réaménagement des lieux de détention et l'équipement des salles de réunion et d'interrogatoire de caméras vidéo, ainsi que les programmes de formation dispensés aux forces de l'ordre pour les sensibiliser aux obligations découlant de la Convention contre la torture.

A cet égard, nous souhaiterons connaître quelle sont les mesures envisagées pour la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture tel que prévu par l'OPCAT.

Enfin, et tout en encourageant les efforts louables par les autorités mongoles, ma délégation soumet le deux recommandations suivantes:

1. poursuivre les efforts en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme, en particulier au profit des forces de l'ordre.
2. poursuivre les efforts dans le domaine de la protection des droits de l'enfant.

